

**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport  
**Herausgeber:** Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école  
**Band:** 1 (1999)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** ASEP

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Assemblée des délégués à Lucerne

# «Donner plus d'importance à l'éducation par le sport»

L'assemblée des délégués de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP) a eu lieu cette année dans l'aula, magnifiquement rénovée, du centre scolaire Musegg à Lucerne. Les débats ont principalement porté sur la révision de l'ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports.

*Bernhard Rentsch*

Dans un exposé de principe, Kurt Murer, président de l'ASEP, a cherché à sensibiliser la septantaine de personnes présentes aux développements politiques actuels. Il est notamment revenu sur les tendances constatées en avril dernier lors des élections cantonales. «Le «non» est-il désormais incontournable?», a-t-il demandé avec une certaine provocation en faisant allusion aux succès remportés par l'UDC dans différents cantons. Les deux camps – celui qui prône le statu quo et celui qui défend les réformes – n'ont, selon Kurt Murer, jamais été aussi diamétralement opposés. «Cette évolution me semble négative. Les divergences d'opinions ne devraient pas être aussi nettes que cela.»

### Empêcher l'édulcoration

Le comité central (CC) de l'ASEP assimile d'ailleurs le repositionnement de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école (voir p. 25), qui a été mis en consultation, à un «non» politique. «La formule «en général» utilisée dans l'alinéa 1 de l'article 1 n'implique pas, selon nous, un assouplissement positif, mais une édulcoration. Le compromis a automatiquement un effet de sape dans le domaine de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école», a relevé Kurt Murer à ce propos. L'ASEP a d'autres visées: «Donner plus d'importance à l'éducation par le sport et pas seulement à l'éducation au sport.»

Le débat qui suivit l'allocution du président fut animé. Les participants ont notamment exigé, sans pour autant rejeter catégoriquement le projet d'ordonnance, une prise de position différenciée prévoyant des propositions de recharge. L'ASEP doit montrer, sur le plan politique en particulier, qu'elle est également ouverte à la discussion, ont estimé les intéressés. Suite à ces interventions, l'assemblée a accepté à une large majorité la proposition du CC, proposition qui consiste à rejeter le projet d'ordonnance et à présenter une prise de position différenciée.

### Quatre nouveaux au comité

Les élections qui ont lieu à Lucerne ont permis à quatre nouveaux membres de rejoindre les rangs du comité de l'ASEP. Il s'agit de:

- Christiane Dini-Bessard, de Chemin, enseignante en langues et animatrice pédagogique en éducation physique, qui aura pour tâche, au sein du CC de l'ASEP, de faire le lien avec le Groupe romand et tessinois (GRT);
- Laurent Kling, de Pailly, maître d'éducation physique au degré secondaire et animateur pédagogique en éducation physique, qui aura pour tâche de gérer la collaboration avec le GRT;
- Thomas Egloff, de Wettingen, maître d'éducation physique disposant également d'une formation en économie d'entreprise, qui s'est vu confier la responsabilité du marketing de l'ASEP;
- Michael Grünert, de Berne, qui enseigne l'éducation physique et la géographie

dans les écoles professionnelles d'Olten et qui représente l'Association suisse des maîtres enseignant l'éducation physique et le sport dans les écoles professionnelles au sein du CC de l'ASEP.

Les quatre nouveaux membres du CC remplacent Jean-Claude Bussard, Anne Cornu, Bruno Glettig et Roland Müller qui ont tous fait leurs adieux de façon fort sympathique sous les applaudissements de l'assemblée.

### Des comptes bénéficiaires

Les comptes 1998 se sont clos avec un excédent de recettes de quelque 9000 francs et le budget 1999 présente, lui aussi, un petit solde positif. Les participants à l'assemblée ont été rendus attentifs aux difficultés que connaissent les éditions de l'ASEP. Des efforts publicitaires doivent être consentis en vue de promouvoir les ouvrages produits par l'ASEP et de faire connaître ses éditions (voir les offres des éditions à la page 22).

Au niveau interne, les travaux liés à la nouvelle initiative de l'ASEP se poursuivent. Les informations données sur l'avancement du projet ont montré la direction choisie: le perfectionnement doit être encouragé et développé dans les quatre domaines suivants: culture sportive, culture de la créativité, culture de la santé et culture du jeu. Un spécialiste est compétent dans chacun de ces domaines.

### Deux nouveaux membres d'honneur

Dans une ambiance empreinte de solennité, Willy Furrer et Kurt Egger – à qui Peter Huwyler et Arturo Hotz ont rendu un hommage laudatif – ont été nommés membres d'honneur de l'ASEP. Tous deux ont défendu sa cause, celle de l'éducation physique à l'école, pendant de nombreuses années et ont, par leur engagement, marqué l'histoire de l'association.

# Repositionnement de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école

Un groupe de contact, mis en place par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), a reçu en 1996 le mandat d'adapter les différents cycles de formation et d'études existant dans le domaine du sport au nouveau paysage éducatif suisse. Il a en outre été chargé d'élaborer des propositions communes destinées à régler la situation de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école et à résoudre les autres problèmes liés à l'enseignement du sport en Suisse.

Dans un catalogue de mesures présenté en novembre 1996, le groupe de contact a exposé huit postulats qui ont été acceptés au printemps 1998 par le DFI/DDPS et la

CDIP en guise de bases de développement communes. Les instituts universitaires de sport et l'Office fédéral du sport travaillent actuellement à la mise en œuvre des modifications proposées et à la mise en place du réseau prévu.

Dans le même temps, l'enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école tel qu'il est prescrit par la Confédération a donné de plus en plus souvent lieu à des discussions dans le cadre de la nouvelle péréquation financière et de la révision de la Constitution fédérale. Le groupe de contact/groupe clé se propose de régler le problème en adaptant l'article de principe de l'ordonnance du Conseil fédéral concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports de manière à élargir la marge de manœuvre des cantons.

## Modifications proposées

Le groupe de contact/groupe clé propose la formulation suivante:

### Art. 1 (Principe)

1 Les cantons veillent à ce que, dans le cadre de l'enseignement ordinaire, trois leçons d'éducation physique hebdomadaires soient en général dispensées dans les écoles primaires et dans les écoles secondaires du degré I, ainsi que dans les écoles de culture générale secondaires du degré II.

2 Ils veillent à ce que l'enseignement dispensé soit de qualité et permette, en fonction du niveau de développement des élèves, de promouvoir à la fois leurs qualités de coordination, leur condition physique et leurs compétences sociales.

3 L'enseignement de l'éducation physique est fondé sur un plan d'études cadre édicté par la Confédération d'entente avec les cantons.

4 Les cantons veillent à ce que l'enseignement d'éducation physique soit complété d'activités sportives complémentaires. Celles-ci peuvent être imputées pour moitié au maximum comme enseignement ordinaire conformément au premier alinéa.

## Votre avis nous intéresse

Dans le numéro 5/99 de «mobile» (qui paraîtra à fin septembre), nous allons traiter dans le détail la question du repositionnement de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique à l'école. Votre avis à ce sujet nous intéresse. Faites nous parvenir vos réactions et prises de position sur cette question d'ici au 15 août 1999. Notre adresse: Rédaction de la revue «mobile», OFSPO, 2532 Macolin. Fax 032/327 64 78, e-mail: eveline.nyffenegger@essm.admin.ch



Le nouveau Comité central de l'ASEP (depuis le haut de gauche à droite): Oskar Diesberger, Michael Grünert, Ruedi Schmid, Rudolf Etter, Andres Hunziker, Laurent Kling, Joachim Laumann, Thomas Egloff, Walter Hässig, Christiane Dini-Bessard, Kurt Murer (Janina Sakobielski ne figure pas sur la photo).

## Helsana et l'ASEP

### Des primes moins élevées pour les membres de l'ASEP

Grâce à un contrat collectif d'assurance des soins avec Helsana Assurances SA – un leader sur le marché des assurances maladie – les membres de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP) bénéficient de rabais spéciaux.

L'offre d'assurance est taillée à la mesure des besoins de chaque membre de l'ASEP. Ces derniers ont la possibilité de réduire leurs primes d'assurance maladie de 15% au maximum, grâce à des rabais spéciaux sur les assurances complémentaires.

Les produits phares d'Helsana:

- SANA: assurance complémentaire des soins pour la prévention et la médecine complémentaire. Rabais ASEP: 15%.
- TOP: assurance complémentaire des soins pour des prestations spéciales telles que lunettes auxiliaires, médicaments non obligatoirement remboursés, soins dentaires. Rabais ASEP: 15%.
- HOSPITAL PUR: assurance complémentaire d'hospitalisation à la carte. Option: choix à court terme de la division hospitalière (commune, demi-privee, privée). Rabais ASEP: 10%.

Helsana aussi bien que l'ASEP ont le souci du maintien de la santé individuelle de chaque assuré et membre. C'est ce qui a poussé deux organisations à coopérer, à unir les idées originales et leur longue expérience, une pratique qui s'est déjà avérée souvent payante. Les membres de l'ASEP intéressés peuvent prendre contact directement avec Helsana Assurances pour d'autres informations ou pour des offres personnelles. Tél. 0844 80 81 82 (l'appel sera transmis directement à l'agence responsable).